

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES
POLE EVALUATION DOMANIALE 64-40
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00
Courriel : ddip64.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Jean-Yves AMYOT
Téléphone : 05 59 82 29 06
06 20 16 34 67
Courriel : jean-yves.amyot@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. OSE : 2022-40261-74364 DS 10050384



PAU, le 19/10/22

Le Directeur départemental des finances publiques
des Pyrénées-Atlantiques

À

M. LE MAIRE DE
SAINT GEOURS DE MAMREMNE

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : Lots de terrain à bâtir

ADRESSE DU BIEN : Avenue George Sand - 40230 Saint-Geours de Maremne

VALEUR VENALE : 2.950.000 € HT

Il est rappelé que les collectivités locales ou leurs groupements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT : Commune de Saint-Geours-de-Maremne

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mathieu DIRIBERRY

2 – Date de consultation : 05/10/2022
Date de réception : 05/10/2022
Date de visite : non visité
Date de constitution du dossier « en état » : 05/10/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession de 44 lots du lotissement communal « Cousins II ».

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Sur la commune de St Geours de Maremne, parcelle cadastrée AY 120p. d'une superficie de 22.726 m² environ.

Lots 1 à 44 du lotissement communal « Cousins II » correspondant aux abords du collège Aimé Césaire et de la Gendarmerie.

Envoyé en préfecture le 15/11/2022
Reçu en préfecture le 15/11/2022 à l'adresse suivante
Affiché/Publié le 15/11/2022
ID : 040-214002610-20221114-2022G_68DE-DE



5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune de Saint-Geours-de-Maremne

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone Uhc du PLU en vigueur.

Zone de moyenne à faible densité à caractère principal d'habitation et activités complémentaires à l'habitat.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative.

La valeur vénale du bien est estimée à 2.950.000 € HT.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Dix huit mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

Benoît SABLAYROLLES
Administrateur des finances publiques